



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 janvier 2018
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 20 janvier 2018, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention ce qui suit.

Alors que le conflit armé se poursuit en Syrie sans relâche pour la septième année, les conséquences de la guerre ont dépassé les frontières du pays et ses environs. Les organisations terroristes, qui ont trouvé un terrain propice, représentent toujours une grave menace pour la sécurité régionale et internationale, et pour l'intégrité territoriale de la Syrie.

La sécurité nationale de la Turquie est directement menacée par les organisations terroristes basées en Syrie, dont Daech et le Parti de l'Union démocratique (PYD)/Unités de protection populaire (YPG), branche syrienne du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK)/Communauté des peuples du Kurdistan (KCK).

Notre lutte contre la menace terroriste a toujours été proportionnée, mesurée et conforme au droit de légitime défense, tel que défini dans l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Ainsi, l'an dernier, la Turquie a mené à bien l'opération Bouclier de l'Euphrate, dans le cadre de laquelle 2 015 km² de terres ont été libérés de Daech et une zone de sécurité exempte de terrorisme a pu être créée, ce qui a permis à certains déplacés syriens de regagner volontairement leurs foyers en toute sécurité.

Néanmoins, la menace terroriste venant de Syrie pèse toujours sur nos frontières. Plusieurs civils et soldats ont été tués ou blessés du fait de la récente multiplication des attaques à la roquette et des tirs de harcèlement visant les provinces turques de Hatay et Kilis depuis la région syrienne d'Afrin, qui est sous le contrôle de l'organisation terroriste PKK/KCK/PYD/YPG.

En outre, les récents déplacements de terroristes de Daech vers la région d'Afrin depuis d'autres zones syriennes font planer un risque accru de voir des éléments de Daech s'infiltrer en Turquie depuis cette région et mettre en péril la sécurité de notre pays et des États européens.

Face à cette menace, la Turquie a lancé, le 20 janvier 2018, une opération militaire contre ces éléments terroristes. L'opération a pour objectifs d'assurer la sécurité de nos frontières, de neutraliser les terroristes se trouvant dans la région d'Afrin et de protéger nos frères syriens. Par conséquent, seuls les terroristes et



leurs abris, refuges, sites, armes, véhicules et matériel seront ciblés. Toutes les précautions ont été prises pour éviter des dommages collatéraux.

Il a été indispensable de prendre pareille mesure pour assurer la sécurité des frontières turques et notre sécurité nationale, au titre de notre droit de légitime défense, tel que défini à l'Article 51 de la Charte, et de la responsabilité qui incombe aux États Membres de lutter contre le terrorisme, en application notamment des résolutions [1373 \(2001\)](#), [1624 \(2005\)](#), [2170 \(2014\)](#) et [2178 \(2014\)](#) du Conseil de sécurité.

Je tiens à souligner que la Turquie, résolument attachée à l'intégrité territoriale et à l'unité politique de la Syrie, prend une telle mesure en vue de contribuer au respect de ces principes fondamentaux et de les renforcer.

La Turquie reste irrévocablement déterminée à trouver une solution politique au conflit en Syrie au moyen d'une véritable transition politique, conformément au Communiqué de Genève et à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, et poursuivra sans relâche les efforts qu'elle consent pour faire dès que possible de cette solution une réalité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint,
Chargé d'affaires par intérim,
(Signé) Güven **Begeç**
